



Extrait du registre des délibérations du Conseil métropolitain

**Séance du 22 décembre 2017**

**OBJET :** **SPORT ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS** - Soutien pour l'organisation d'un événement dans le cadre du Jubilé des Jeux Olympiques

Délibération n° 48

Rapporteur : Yannick BELLE

## PROJET

*[Page de Garde]*

Le rapporteur, Yannick BELLE;  
Donne lecture du rapport suivant,

**OBJET : SPORT ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS** : Soutien pour l'organisation d'un événement dans le cadre de du Jubilé des Jeux Olympiques

### **Exposé des motifs**

La Ville de Grenoble commémorera en 2018 les 50 ans des Jeux Olympiques de 1968, événement déterminant dans le développement de notre territoire notamment au plan urbanistique et infrastructurel, social, culturel et bien évidemment sportif.

La Métropole a souhaité se positionner en tant que partenaire de ces commémorations, notamment en accueillant, du 17 au 19 novembre dernier, au sein de la patinoire Polesud, équipement métropolitain, les Internationaux de France de patinage, une des 6 étapes de la Coupe du monde de la discipline, idéalement positionnée dans un circuit mondial articulé autour des Jeux Olympiques de Pyeongchang, du 8 au 25 février prochain, en Corée du Sud.

Par ailleurs, la Métropole accueillera au sein de la patinoire Polesud, pendant la semaine du 5 au 10 février 2018, certaines épreuves sur glaces lors des Schools Winter Games (Jeux Olympiques du sport scolaire).

Grenoble-Alpes Métropole souhaite apporter son concours financier à la Ville de Grenoble, coordonnatrice de l'ensemble des festivités, pour la réalisation d'un événement festif, populaire et participatif, qui se tiendra le 6 février au soir. Cet événement s'attachera à rappeler l'ambiance des Jeux Olympiques de 1968 et mettra en valeur les transformations de notre territoire tant d'un point de vue architectural, social que culturel.

Cette manifestation qui se tiendra au Parc Paul Mistral, le 6 février 2018, date anniversaire du Jubilé des Jeux Olympiques de 1968, sera ouverte à un large public et constituée d'une proposition artistique chorégraphique, de diffusions de vidéos sur écrans géants mettant à l'honneur les stations, les équipements et les épreuves des J.O. de 1968 et d'un spectacle pyrotechnique, mettant en lumière les équipements olympiques.

Le budget prévisionnel de l'évènement est estimé à 230 000 € par la Ville de Grenoble, organisatrice de la manifestation.

La Ville de Grenoble prévoit de financer cette manifestation sur les composantes relevant de son statut d'organisateur à hauteur de 130 000 € (56,5 % du budget total) et a sollicité un soutien de la Métropole à hauteur de 100 000 € (43,5 % du budget total de la manifestation).

Il est proposé au Conseil métropolitain d'accorder un concours financier maximum de 100 000 € à la Ville de Grenoble, pour l'organisation du-dit événement, au regard de l'intérêt métropolitain qui s'y rapporte.

Ce concours porte sur les dépenses de fonctionnement liées aux composantes artistiques, pyrotechniques et de communication et ne pourra dépasser 43,5 % de l'ensemble des prestations assumées par la Ville de Grenoble, organisatrice de la journée commémorative du 6 février 2018.

Pour ce faire, la Métropole versera un premier acompte de 50 000 € afin de permettre à la Ville d'initier l'organisation de cette manifestation, le solde de la contribution sera versé à l'appui de la transmission du bilan global de la manifestation (bilan de fréquentation, technique et financier) et de l'ensemble des factures acquittées par la Ville de Grenoble.

Le budget prévisionnel de l'événement et les modalités de versement de la contribution de la Métropole sont présentés dans la convention annexée à la présente délibération.

**En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain**

Vu l'article L5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le décret 2014-1601 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée «Grenoble-Alpes Métropole»

Après examen de la Commission Cohésion Sociale du 1<sup>er</sup> décembre 2017, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- approuve le projet d'événementiel dans le cadre de la journée du 6 février 2018 commémorative du Jubilé des Jeux Olympiques de Grenoble ;
- décide de verser, à ce titre, un concours financier maximum de 100 000 € à la Ville de Grenoble, avec un premier acompte de 50 000 €, puis le solde à l'appui du bilan de l'évènement ;
- autorise le Président à finaliser et signer la convention afférente.